

COMITÉ DE VENDÉE DE BADMINTON
202 boulevard Aristide Briand - BP 167
85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX
Tél. 02.51.44.27.50. mail. codep85badminton@gmail.com



Procès-Verbal

du Conseil d'administration du Comité de Vendée de Badminton

n°13 du 28 novembre 2022

Le 28/11/2022 à 20h40, en visioconférence, s'est réuni conformément à ses statuts le conseil d'administration du Comité de Vendée de Badminton.

Il a été établi la feuille de présence ci-après :

Présents :

M. SPECIEL Jean-Pierre

M. MARTIN Fabien

Mme LELOUP Sandra

M. PETIT Nicolas

M. MOTAIS Stéphane

M. QUAIRAULT Bruno

Invités :

M. PARRAIN Bruno

Mme TREBERN Sophie

Excusés :

M. SCHMIT Alexis

Mme LACOUR Sylvie

M. LE ROY Yannick

Représentant plus du tiers des membres du Comité directeur (§art 12 des statuts), le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Cette feuille de présence est certifiée exacte et sincère par le Président de séance et la Secrétaire de séance.

Le Président de séance

La Secrétaire de séance

Comité de Vendée de Badminton

202 boulevard Aristide Briand - BP 167 - 85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX association loi de 1901
RNA w852003555 - SIRET n°44853312500010 - FFBAD n° PDLL.85.00.000

Procès-Verbal du Conseil d'administration du Comité de Vendée de Badminton n°13 du 28 novembre 2022

Le 28/11/2022 à 20h40, en visioconférence, s'est réuni le conseil d'administration dont les échanges sont relatés ci-après :

Désignation du Président et de la Secrétaire de séance, annonce de l'ordre du jour :

M. Jean-Pierre Spécuel préside la séance. Mme Sandra Leloup exerce les fonctions de Secrétaire de séance.

Le Président de séance rappelle que le conseil d'administration est appelé à délibérer sur l'ordre du jour établi dans la convocation et repris ci-après, et que seules ces questions peuvent faire l'objet d'un vote :

- 1) Approbation du PV de CA n°12 du 12/10/2022
- 2) Point sur le départ du salarié, Maxime DUSSUD
- 3) Venue en Vendée le samedi 10 décembre du président de la Fédération Yohan PENEL
- 4) Point sur les championnats jeunes et adultes
- 5) Tournoi du comité
- 6) Outils de communications au sein du CA
- 7) Questions et informations diverses

Le Président de séance aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour :

1) Approbation du PV de CA n°12 du 12/10/2022

Il s'agit de valider le procès-verbal dressé suite à la dernière réunion de Conseil d'administration.

Le PV n'appelle pas de remarque particulière.

⇒ Le PV de CA n°12 est adopté à l'unanimité.

2) Point sur le départ du salarié, Maxime DUSSUD

Le départ de Maxime DUSSUD, agent de développement du Comité est calé administrativement au 31/12/2022. Le départ effectif aura lieu le 20 décembre. Tous les documents seront rédigés par le CDOS.

Jean-Pierre pose la question sur le fait de remercier Maxime de façon formelle, éventuellement en lui faisant cadeau du matériel qu'il utilise actuellement et qui a été financé par le Comité.

A partir du 1^{er} janvier, Maxime passera sous l'autorité du club de la Roche sur Yon. Le club n'aura cependant pas besoin de Maxime sur 35 heures avant le mois de juin. Il pourra donc effectuer 75% des interventions qui étaient prévues dans le cadre de son emploi au sein du Comité en étant mis à disposition par le club de la Roche sur Yon au travers d'une convention à but non lucratif. Maxime pourra utiliser le véhicule et les locaux du Comité dans le cadre de ces interventions ainsi que pour les missions administratives.

Une réflexion doit donc être menée sur la façon dont le Comité va pouvoir fonctionner durant ces 6 mois de transition et par la suite.

La présence de Maxime dans les locaux pourrait permettre de former un éventuel salarié.

Sophie Trebern suggère de quantifier les temps alloués par l'agent de développement à ses différentes missions : stages, interventions clubs, communication, tâches administratives... Elle rappelle que le rôle principal d'un agent de développement n'est pas d'intervenir en tant qu'encadrant pour les clubs, mais la détection jeunes et le développement du badminton.

Il faut donc mener une réflexion afin de rédiger une fiche de poste au plus près des attentes. Le départ de Maxime peut représenter une opportunité d'aller vers autre chose. Il faudra être clair sur le sujet au plus tard en fin du 1^{er} trimestre 2023.

Il est proposé de se réunir sur un autre temps pour discuter exclusivement de ce sujet. Une réunion est posée le mardi 6 décembre 2022 à 20h30 en visioconférence.

3) Venue en Vendée de Yohan PENEL

Le président de la fédération sera en déplacement au sein de la ligue du 8 au 10 décembre 2022. Sophie indique que Jean-Pierre étant très actif en tant que président de Comité et faisant très souvent acte de présence aux réunions, elle a choisi de valoriser sa volonté de créer du lien entre les différentes instances en nous faisant bénéficier d'un échange privilégié avec Yohan PENEL. Il sera donc présent pour une réunion le samedi 10 décembre 2022. Elle se déroulera à la Roche sur Yon grâce à une co-invitation de la Ligue et du Comité. Chaque personne présente pourra ainsi mettre en avant les problématiques qui sont les siennes, voir comment la fédération prend en compte les petits clubs, comment elle peut nous aider en nous offrant des outils de mise en œuvre facilitateurs...

Une invitation va être très rapidement envoyée pour inviter les présidents à cette réunion qui leur permettra d'échanger avec le représentant le plus important de la fédération. Le président du CDOS sera présent à cette réunion ainsi que 2 ou 3

représentants de la Ligue. Jean-Pierre se charge d'envoyer un premier jet dès le lendemain.

Pour l'organisation, il est proposé :

- Pot d'accueil à 9h avec café, brioche, jus de fruits, thé
- Echanges jusqu'à 11h30
- Pot de convivialité de 11h30 à 12h avec mogettes, huitres, toasts, chips, cacahuètes...

Nicolas ira vérifier ce qu'il reste au Comité en boisson.

Se portent volontaires pour la préparation de la salle le samedi matin dès 8h : Jean-Pierre, Maxime, Fabien, Nicolas.

4) Point sur les championnats jeunes et adultes

Le championnat adultes suit son cours sans problème particulier. Juste une reprise pour non-suivi du règlement et un forfait.

Le Comité s'investit beaucoup dans le CIJ en envoyant son salarié encadrer les jeunes du département sans demander de participation financière aux clubs concernés.

Nicolas en profite pour faire un retour sur le mail reçu mettant en avant le fait que le Vendée n'a pu accueillir cet évènement. Jean-Pierre indique qu'il a défendu le Comité en réunion de Ligue en rappelant que le cahier des charges pour cette compétition est extrêmement exigeant et que peu de nos salles peuvent y répondre, et que nous avons de très nombreux autres évènements à caler.

Il est mis en avant la présence de joueuses du Comité 44 sur les TDJ qui sont à présents ouverts aux départements limitrophes : cela amène un regain d'intérêt.

5) Tournoi du comité

Bruno Q. a fait une proposition de règlement qu'il va modifier pour y intégrer la nouvelle adresse de la Ligue.

Bruno P. demande à ajouter également la modification de l'article 3.2.1.5 du RGC (REGLE DES 16X).

Il est décidé que le tournoi se jouera sur 9 terrains.

La communication va devoir se faire rapidement par le biais de Maxime.

La demande de stage arbitre sur cet évènement a été refusée. Jean-Pierre ne trouvant pas les raisons de ce refus suffisamment claires, il a fait remonter à la présidente de Ligue afin qu'elle s'en informe. Il espère un éventuel changement positif. Nicolas

indique qu'il pense que toutes les formations sont déjà calées et que c'est peut-être la raison de ce refus.

6) Outils de communications au sein du CA

Pour que la communication soit simplifiée, Jean-Pierre propose de donner accès à la boîte mail du Comité à l'ensemble des membres du CA.

Il propose également de créer un groupe sur WhatsApp ou Messenger.

7) Questions et informations diverses

- Sylvie, qui était en charge du dossier pour le service civique, souhaite se mettre en retrait pour raisons personnelles.
- Sophie nous renseigne sur le fonctionnement du AirBadTour qui est une aide et un soutien de la Ligue par le biais de la contractualisation et qui permet d'obtenir des aides financières. La Ligue a jugé qu'il y avait des priorités. Elle ne possède pas les ressources humaines nécessaires et a choisi de redistribuer certaines sommes aux comités en fonction des missions remplies par chacun. Elle rappelle également que lors de la dernière AG de la Ligue, leur proposition d'augmenter le timbre de 3€ a été refusée par les comités présents (il n'y avait aucun représentant du 85). La somme récupérée par ce biais avait vocation à soutenir les clubs pour réussir à animer notre territoire. Elle évoque la possibilité de mettre en place une réunion sur le thème de la contractualisation avec la Ligue.
- Le club de la Tranche sur mer souhaite avoir une salle de convivialité mais leur demande a été refusée par la commune. Bruno Q va faire un courrier pour les appuyer auprès de la mairie.
- Jean-Pierre rappelle qu'il est demandé aux clubs évoluant en D1 Mixte d'avoir 2 chaises d'arbitre et 1 Juge Arbitre. Une équipe dans JA écope normalement d'une amende de 100€. Bruno Q va également s'occuper de faire un mail de rappel aux clubs concernés.
- La Bad Olonnaise semble avoir été déplacée le même week-end que le tournoi des Herbiers. En effet la date à laquelle cette compétition était prévue initialement est celle qui a été retenue pour le Nantes International Challenge. Il est décidé de répondre qu'un club ne peut modifier la date en impactant un autre club à partir du moment où le Comité n'est pas responsable de cette annulation. Le calendrier posé ensemble en juillet doit être maintenu, sauf entente entre clubs.

8) Confirmation du pouvoir à agir sur les différents points de l'ordre du jour

Le Comité Directeur donne tous pouvoirs au Président de l'association pour prendre les mesures nécessaires en application des présentes résolutions.

⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Jean-Pierre remercie les membres pour leur participation.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 23h05.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le Président de séance et la Secrétaire de séance, le Président du Comité et la Secrétaire du Comité.

Le Président de séance

La Secrétaire de séance



Le Président du Comité

La Secrétaire du Comité



Nota : ce PV de CA une fois signé, ne pourra faire l'objet, de modifications, rectifications que lors de la prochaine réunion du conseil.